



EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers élus : 11
Nombre de Conseillers en fonction : 11
Conseillers présents : 11
Date de convocation : 18/02/2019

1^{ère} et 2^{ème} séance du 04 mars 2019

Sous la présidence de Monsieur Michel WITTMANN - Maire

Membres présents :

GIES R - BOUR D - HUBER-MARCHAL P - GIRARD D - GIO S - KOCH D
CHRISTOPH JP - CABAILLOT D - SCHLERNITZAUER C - BECKER MJ

Membres absents excuses : /

Secrétaire de séance : Monsieur Didier GIRARD

N° 2019D0403-01

Objet : **Compte administratif 2018 - Compte de gestion 2018 Commune**

Après présentation du compte administratif de l'année 2018 de la commune, le Maire a quitté la salle et Monsieur Raymond GIES 1^{er} Adjoint a présidé le débat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- vote le compte administratif de la commune année 2018,
- approuve le compte de gestion M14 année 2018 établi par Monsieur André BLAISE, Trésorier.

N° 2019D0403-02

Objet : **Compte administratif 2018 - Compte de gestion 2018 Service Eau**

Après présentation du compte administratif de l'année 2018 du service eau, le Maire a quitté la salle et Monsieur Raymond GIES 1^{er} Adjoint a présidé le débat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- vote le compte administratif du service eau année 2018,
- approuve le compte de gestion M49 année 2018 établi par Monsieur André BLAISE, Trésorier.



EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2019D0403-03

Objet : Affectation des résultats - Commune

Après avoir pris connaissance du compte administratif de l'année 2018 M14 Commune, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'affecter les résultats comme suit :

Résultat de clôture 2017	INVESTISSEMENT	- 36 825.06
	FONCTIONNEMENT	64 541.59
Virement section investissement		64 541.59
Résultat de l'exercice 2018	INVESTISSEMENT	20 620.59
	FONCTIONNEMENT	54 890.35
Restes à réaliser Dépenses	222 852.18	
Recettes	97 230.00	
	- 125 622.18	
Résultat de clôture 2018	INVESTISSEMENT	- 16 204.47
	FONCTIONNEMENT	54 890.35
<u>Affectation</u> :	Compte 1068	54 890.35
	Compte 002	/
	Compte 001	16 204.47



EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2019D0403-04

Objet : Affectation des résultats - Service eau

Après avoir pris connaissance du compte administratif de l'année 2018 M49 service eau, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'affecter les résultats comme suit :

Résultat de clôture 2017	INVESTISSEMENT	87 053.05
	EXPLOITATION	30 110.87
Résultat de l'exercice 2018	INVESTISSEMENT	8 492.24
	EXPLOITATION	849.54

Restes à réaliser Dépenses /
Recettes /

<u>Affectation</u>	Compte 001	95 545.29
	Compte 002	30 960.41

N° 2019D0403-05

Objet : Vote des taxes communales

Sur proposition du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de ne pas appliquer d'augmentation sur le taux des taxes communales.

Ces taux se répartissent donc comme suit :

	2018	2019
Taxe d'habitation	16.46 %	16.46 %
Taxe foncière bâti	10.90 %	10.90 %
Taxe foncière non bâti	126.19 %	126.19 %



EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2019D0403-06

Objet : Attribution des subventions de fonctionnement aux associations

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer les subventions de fonctionnement suivantes aux différentes associations pour l'année 2019 :

Amicale des Sapeurs-Pompiers	1 200 €
Donneurs de Sang Bénévoles	500 €
Société d'Arboriculture	170 €
AAPHA	100 €
Amis de l'Orgue.....	170 €
Chorale Saint-Louis	170 €
Gym Tonic	170 €
Club Vosgien de Dabo.....	50 €
CPE Collège Erckmann-Chatrian	50 €
CLIC	100 €
Le Souvenir Français.....	30 €
Amicale des Adjoints.....	100 €
Croix Rouge Française	50 €
Prévention Routière	30 €
Association des Maires	200 €
Club de l'Amitié	170 €
UXASAMOS	100 €

N° 2019D0403-07

Objet : Prix de l'eau.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'augmenter le prix du m³ d'eau ; la location annuelle du compteur restant inchangée à 16 €.

Les nouveaux tarifs, applicables dès la prochaine facturation s'établissent comme suit :

De 0 à 20 m³	prix au m³	2.40 €
De 21 à illimité	prix au m³	1.20 €



EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2019D0403-08

Objet : BUDGET PRIMITIF 2019 - COMMUNE M14

Le budget primitif 2019 de la commune est voté, après délibération, à l'unanimité.

Il s'équilibre comme suit :

INVESTISSEMENT	Dépenses	301 756.65
	Recettes	301 756.65
FONCTIONNEMENT	Dépenses	274 172.00
	Recettes	274 172.00

N° 2019D0403-09

Objet : BUDGET PRIMITIF 2019 - SERVICE EAU M49

Le budget primitif 2019 du service eau est voté, après délibération, à l'unanimité.

Il se présente comme suit :

INVESTISSEMENT	Dépenses	41 000.00
	Recettes	124 255.70
EXPLOITATION	Dépenses	59 410.41
	Recettes	59 410.41

N° 2019D0403-10

Objet : REALISATION D'EMPRUNT POUR LE FINANCEMENT DES TRAVAUX DU MUR DE SOUTÈNEMENT

Le Maire de Haselbourg est autorisé à réaliser auprès du CREDIT MUTUEL un emprunt d'un montant de 100 000.00 € dont le remboursement s'effectuera en trimestrialités constantes en capital et intérêts.

Cet emprunt sera contracté aux conditions suivantes, étant précisé que les intérêts et l'amortissement ne courront qu'à partir de la date de versement effective des fonds.

Taux réel d'intérêt annuel pour l'emprunteur : 1.33 %

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, s'engage pendant toute la durée du prêt à créer et à mettre en recouvrement, en cas de besoin, les recettes nécessaires pour assurer le paiement des remboursements découlant du présent prêt.

Monsieur le Maire est autorisé à signer le contrat à intervenir sur les bases précitées et aux conditions générales du contrat de prêt.



EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2019D0403-11

Objet : GESTION DU RESEAU DE LECTURE PUBLIQUE

Convention de partenariat Communauté de Communes du Pays de Phalsbourg et Commune de Haselbourg

Monsieur le Maire donne lecture de la convention relative à l'animation, le suivi et la coordination des actions développées dans le cadre de la gestion du réseau de lecture publique de la Communauté de Communes du Pays de Phalsbourg.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- autorise le Maire à signer la convention.

N° 2019D0403-12

Objet : Avances sur charges mensuelles

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que les charges mensuelles facturées au locataire du logement au-dessus de la mairie (combles - bâtiment A) s'avèrent trop élevées, vu la faible consommation de fuel constatée.

Ces charges s'élèvent actuellement à 80 € par mois.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- décide de fixer ces charges à 60 € par mois à compter du mois d'avril 2019.
- autorise le Maire à émettre les titres de recettes correspondants

N° 2019D0403-13

Objet : Convention de partenariat pour le fonctionnement du Regroupement Pédagogique Intercommunal Dabo - Haselbourg.

Monsieur le Maire rappelle aux Conseillers que les communes de Dabo et Haselbourg ont créé un Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI) afin de mutualiser leurs équipements scolaires pour assurer la prise en charge des enfants domiciliés à Hellert - La Hoube et Haselbourg.

La répartition des élèves par niveau scolaire avait été établie comme suit :

- Haselbourg : accueil des maternelles
- Dabo (commune de Hellert et La Hoube) : accueil des primaires.

Le fonctionnement du RPI ayant subi des modifications depuis la rentrée de 2018/2019, la convention qui liait les deux collectivités est devenue obsolète.



EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Il donne lecture de la convention ayant pour objectif de définir les nouvelles conditions financières pour la mise à disposition des locaux et équipements ainsi que la répartition des frais de personnel pour les postes d'ATSEM .

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- autorise le Maire à signer la convention.
- autorise le Maire à émettre trimestriellement les titres de recettes correspondants.

N° 2019D0403-14

Objet : Reprise des activités périscolaires en gestion municipale - Délibération de principe.

Le Maire rappelle aux Membres du Conseil Municipal que l'association « Les Obadiers » a souhaité résilier la convention de gestion des activités périscolaires à compter de la rentrée prochaine.

Depuis, les commissions communales de Dabo et Haselbourg se sont réunies à maintes reprises pour trouver une solution pérenne pour la reprise de ces activités. La gestion municipale apparaissant la plus pertinente pour garantir le maintien d'un service de qualité adapté aux besoins des familles.

Cette reprise implique qu'une entité soit déclarée « porteur de projet » assurant l'entière gestion du dispositif ; notamment la conception du projet éducatif, de la réécriture du règlement intérieur, de la déclaration des accueils et centres de loisirs auprès des divers partenaires, de la formalisation des nouvelles relations avec la trésorerie pour la facturation aux familles etc...

L'entité porteur de projet devra également reprendre et gérer l'ensemble des salariés. La commune de Dabo, étant la plus à même de remplir l'ensemble de ces fonctions, devra rapidement, après avis du Comité Technique Paritaire engager les démarches et procédures afin d'être prête à reprendre la gestion du périscolaire à compter de la rentrée 2019/2020.

Cette reprise en gestion municipale impactant fortement la commune de Dabo désignée « porteur de projet », il est demandé au Conseil Municipal de Haselbourg un accord de principe.



EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- approuve la reprise des activités périscolaires sous l'autorité de la commune de Dabo désignée « porteur de projet » pour les enfants des villages de Dabo (Hellert et La Hoube accueillis sur le site de Haselbourg) et commune de Haselbourg,
- dit qu'une convention -cadre sera établie ultérieurement ; celle-ci définira précisément les relations entre les deux collectivités signataires ainsi que les modalités techniques et financières de mise en œuvre et de sorties éventuelles du dispositif.
- autorise le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à ce dossier.

Tous les membres présents ont signé au registre.

Fait et délibéré à Haselbourg, les jour, mois et an susdits.

Monsieur le Maire certifie que le compte-rendu de la séance a été affiché à la porte de la Mairie.

POUR EXTRAIT CONFORME
EMIS ET RENDU EXECUTOIRE
PAR TRANSMISSION A LA SOUS-PREFECTURE
Le 05 mars 2019
A Haselbourg, le 04 mars 2019
Le Maire,
Michel WITTMANN